



Hydrocotyle fausse-renoncule

(*Hydrocotyle ranunculoides*)

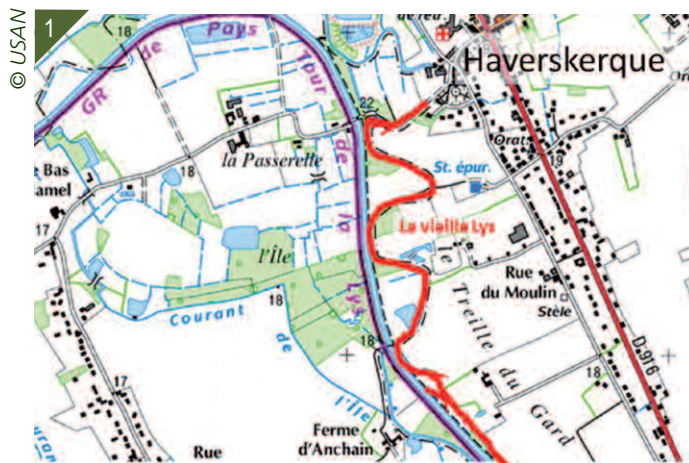
Interventions de gestion de l'Hydrocotyle fausse-renoncule par l'Union des syndicats d'assainissement du Nord

Union des syndicats d'assainissement du Nord

- Reconnue comme établissement public par arrêté préfectoral du 17 août 1966 puis comme syndicat mixte par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2007.
- Groupement de 7 syndicats intercommunaux d'assainissement agricole dont le siège est à Radinghem-en-Weppes dans le département du Nord (59).
- Principales missions :
 - entretenir les cours d'eau non domaniaux afin de limiter le risque d'inondation ;
 - mettre en place des plans de gestion écologique visant à organiser de manière globale et cohérente les opérations d'entretien d'une rivière sur 5 ans ;
 - gérer au niveau administratif et comptable différents services extérieurs (Association syndicale autorisée de drainage ou ASAD, et des associations foncières de remembrement, syndicats divers) ;
 - réaliser des travaux de drainage agricole dans le cadre d'une convention passé avec l'ASAD Nord de France ;
 - gérer le Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) de Radinghem-en-Weppes ;
 - depuis 2012, gérer les plantes invasives dans le cadre du projet LUPIN (lutte contre les plantes invasives) qui s'intègre dans le programme INTERREG IV France – Wallonie – Flandre. Le projet LUPIN a pour objectif le développement transfrontalier des moyens de gestion des plantes exotiques envahissantes.
- Contact : Valérie Lorenski - vlorenski@usan.fr.

Site d'intervention

- Les interventions de gestion d'*Hydrocotyle ranunculoides* ont été réalisées sur un tronçon de 2 km sur la Vieille Lys au niveau de la commune d'Haverskerque (59).
- La Vieille Lys est un petit cours d'eau de 6,2 km. Elle prend sa source au niveau de la commune d'Aire-sur-la-Lys et se jette dans la rivière Lys canalisée au niveau de la commune de Saint-Venant.
- Ces interventions constituent les premières opérations de gestion d'espèces invasives menées par l'Union des syndicats d'assainissement du Nord (USAN). Elles ont été



Linéaire d'intervention (en rouge).

effectuées suite au constat des impacts éventuels qu'*Hydrocotyle ranunculoides* pouvait engendrer et ont été à l'origine du développement du projet LUPIN.

Nuisances et enjeux

- Durant l'été 2005, l'association « Agir ensemble pour notre environnement » a alerté l'USAN de la présence d'*Hydrocotyle ranunculoides* sur la Vieille Lys. L'identification de la plante a été confirmée par le conservatoire botanique de Bailleul. En 2005, *Hydrocotyle ranunculoides* colonisait la Vieille Lys sur 2 km.
- L'USAN a pris la décision d'intervenir afin de gérer les impacts engendrés par la présence d'*Hydrocotyle ranunculoides*.

■ Impact sur les écosystèmes

■ Développement important d'herbiers très denses qui consomment l'oxygène présent et privent le milieu de lumière entraînant la mort de nombreuses espèces indigènes, notamment des poissons.

■ Impacts sur les activités humaines

- Risque d'inondation du centre du village d'Haverskerque par obstruction des ouvrages et élévation de la ligne d'eau.
- Impossibilité de pratiquer la pêche liée à l'absence de poissons dans le milieu.

Interventions

■ Afin de gérer *Hydrocotyle ranunculoides* sur la Vieille Lys, l'USAN a proposé de réaliser un arrachage mécanique de la plante avec mise en place d'un suivi après travaux.

■ Les autorités responsables de la législation de l'eau (Office national de l'eau et des milieux aquatiques et autres services de la police de l'eau) ont établi verbalement un protocole comprenant également les mesures de précaution à prendre pour éviter la propagation de la plante.

■ Installation de barrages

■ Pose de 2 barrages en aval du chantier, chacun composé de 2 casiers grillagés.

■ Arrachage mécanique

■ Travaux réalisés pendant une semaine en février 2006.

■ Utilisation de 2 pelles mécaniques à chenilles différemment équipées :

- l'une d'un godet pour creuser une tranchée destinée à l'enfouissement de plantes arrachées, d'une profondeur d'environ 20 cm et de 50 à 60 cm de large, le long du linéaire d'intervention (2 km), située à environ 5 m du cours d'eau (en dehors de la zone tampon) ;

- l'autre d'un panier faucardeur adapté pour arracher les herbiers d'*Hydrocotyle ranunculoides* et les enfouir dans la tranchée.

■ Contrôle et ramassage manuel des boutures restantes par les cantonniers de rivière de l'équipe USAN après intervention.

■ Arrachage manuel

■ Interventions après les travaux d'arrachage mécanique toutes les 3 semaines pendant l'été 2006.

■ Équipe de 3 techniciens de rivière.

■ Utilisation d'une barque pour faciliter l'accès au bas de berge (végétation abondante des berges).

■ Arrachage des plantes puis dépôt dans des sacs poubelles disposés dans la barque.

■ Transport des sacs à la déchetterie.

Résultats et bilan

■ Résultats

■ Diminution visible du recouvrement par *Hydrocotyle ranunculoides* sur le tronçon géré suite à l'arrachage mécanique.

■ Estimation du recouvrement restant à enlever manuellement : 1 %.

■ Bilan humain et financier

■ Succès des interventions dû à la surveillance constante du tronçon après les travaux de 2006 : tous les 2 mois jusqu'en 2009 puis tous les 4-6 mois jusqu'en 2011.

■ Pas de reprise de la colonisation par *Hydrocotyle ranunculoides* (dernier contrôle en 2011).

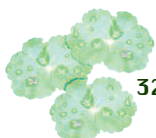


2- Godet grillagé.

3- Secteur avant intervention.

4- Secteur après intervention.

5- Arrachage mécanique.



- Enfouissement efficace : pas de repousse observée au niveau des zones d'enfouissement.
- Interventions réalisées en régie, coût financier non estimé.

Perspectives

- Maintien de la surveillance du site pour prévenir tout retour d'*Hydrocotyle ranunculoïdes*.
- Développement du projet LUPIN 2012-2014 pour gérer les espèces invasives en milieu aquatique suite aux interventions sur *Hydrocotyle ranunculoïdes* :
 - en coordination avec le Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) Flandre Maritime et la Province de Flandre Occidentale ;
 - ciblé sur 5 espèces invasives communes aux 2 pays : la Renouée du Japon, l'Hydrocotyle fausse-renoncule, la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase et les jussies.
- Principaux objectifs :
 - création d'un secrétariat commun pour le suivi administratif et technique ;
 - inventaire des plantes invasives sur la zone transfrontalière ;
 - élaboration d'une méthodologie commune de gestion et des actions concrètes dans des zones tests (recensements des zones tests en cours).
- Communication autour du projet :
 - installation de panneaux d'information communaux sur les 5 espèces ;
 - diffusion et rédaction d'un livret technique à destination des maîtres d'ouvrage reprenant les techniques d'intervention et les modalités de suivis et de contrôle mis en place dans le projet ;
 - rédaction d'articles de presse.

Valorisation des actions

- Communication sur les interventions dans le reportage sur les espèces exotiques envahissantes réalisé par l'Observatoire régional de la biodiversité Nord-Pas-Calais, en janvier 2013.

Rédaction : Sandra Fernandez, Irstea



6- Ramassage manuel après intervention.
7- Présentation du projet Lupin.

Pour en savoir plus

- USAN : www.usan.fr
- Pages du site Internet de l'USAN sur leurs actions : <http://www.usan.fr/nosactions.html>
- Transcription textuelle du reportage sur les espèces exotiques envahissantes réalisé par l'Observatoire régional de la biodiversité Nord-Pas-de-Calais, 3 pp.
- USAN. 2011. Synthèse sur les interventions : « Bilan et évolution de la lutte contre l'Hydrocotyle », 10 pp.
- Article de presse dans le journal La Voix du Nord publié le 18 novembre 2012.

